



## Observatoire des engagements

# Compte-rendu d'observation

Mars 2025

Avis N°3 :

Faire du sport un vecteur d'intégration et de lien social

# Sommaire

|                                    |      |
|------------------------------------|------|
| Qui sommes-nous ?                  | p.2  |
| Notre mission                      | p.3  |
| Avis N° 3                          | p.4  |
| Méthode                            | p.4  |
| Remarques générales                | p.4  |
| Analyse                            | p.5  |
| Conclusion sur l'engagement global | p.11 |
| Ressources                         | p.12 |
| Glossaire                          | p.13 |

## Qui sommes-nous ?

Nous sommes membres de l'Observatoire des engagements, nouvelle instance de dialogue citoyen lancée par la Ville en janvier 2023.

Nous avons été contactés car nos numéros de téléphone ont été tirés au sort sur des listes téléphoniques à partir d'un fichier d'environ 6 000 contacts sélectionnés aléatoirement. 33 personnes s'étaient portées volontaires et la Ville en a retenu 20 en s'efforçant d'obtenir un équilibre femmes-hommes et une diversité d'âges et d'origines socioprofessionnelles au sein du groupe.

### En ont été écartés :

- les professionnels ou experts travaillant directement sur le sujet : pas de salariés de la Ville de Rezé ou d'organismes/structures en dépendant,
- les citoyens ayant une implication active dans une association politique. Exclure les personnes engagées sur le plan associatif si elle a un objectif politique (décision de la maîtrise d'ouvrage),
- les citoyens déjà membres d'une instance de dialogue citoyen de la Ville : commission des mobilités, commission jeunes, commission accessibilité...,
- les élus ou ex-élus municipaux ou communautaires.

Issus d'horizon variés, nous n'avions pour la plupart pas connaissance des modalités de fonctionnement de la Ville : compétences exercées, organisation des services, répartition des délégations entre les élus...

### Nos motivations et attentes sont également diverses :

- **curiosité** : envie de mieux comprendre le fonctionnement, les coulisses de l'action publique, « les raisons des réussites et des échecs », « voir l'envers du décor »,
- **prendre les choses autrement, agir** : « moins râler » et tenter de comprendre « pourquoi ça bloque »,
- **envie de participer à quelque chose de collectif, de s'engager** : « apporter ma pierre à l'édifice », « trouver une place au sein de ce collectif »,
- **envie de rencontrer** d'autres personnes,
- **attachement à Rezé** : « montrer que la ville ça n'est pas uniquement la criminalité », « j'aime beaucoup cette ville »,
- **intérêt pour travailler sur le lien élus-citoyens** : « briser les barrières entre les élus et les administrés », « pousser les élus à aller au bout de leurs engagements »,
- **se sentir représentés** : « on a une mairesse et ça me plaît beaucoup », « mon président de la République, c'est mon maire ».

# Notre mission

Nous avons chacune et chacun reçu et signé à notre arrivée une charte de participation indiquant que notre mission était :

- **d'observer la mise en œuvre du projet de mandat : les engagements sont-ils mis en œuvre ? Comment ? Si non, pourquoi ?**
- **de rendre compte régulièrement de ces éléments d'observation au grand public.**

Était également précisé que l'Observatoire avait la possibilité de formuler des commentaires sur les engagements observés.

## Le projet de mandat : kézaco ?<sup>1</sup>

Le projet de mandat est un document issu du programme de Rezé Citoyenne et a été construit collectivement pendant près de deux ans (début 2018/début 2020) lors d'ateliers thématiques hebdomadaires ouverts à tout habitant intéressé. Au début du mandat, les engagements du document de campagne ont été "traduits" en objectifs opérationnels lors de réunions réunissant les services et les élus concernés par chaque engagement. Ce document regroupe 51 engagements répartis en trois axes :

1. Rezé, vivante, nature et inclusive,
2. Rezé, inspirante et émancipatrice,
3. Rezé, citoyenne et responsable.

Nous avons eu, lors des séances, de nombreux échanges sur les contours de notre mission. Devait-on évaluer les actions menées ? Que signifie observer ? Devait-on aller à la rencontre de l'ensemble des acteurs impliqués dans l'engagement observé ?

## Résumé des résultats de nos questionnements

| Ce que l'Observatoire fait   | Ce qu'il ne fait pas   |
|--|--|
| Observe, pour chaque objectif faisant partie de l'engagement choisi, quelles actions concrètes sont mises en place ou en projet. | Évaluer : en l'absence d'objectifs véritablement quantifiables, l'Observatoire ne peut pas construire d'indicateurs objectifs et évaluer réellement les effets des actions menées.   |
| Constata, pour chaque objectif, si des actions sont engagées ou non.   | Reformuler les objectifs : s'ils sont parfois difficiles à comprendre ou mélangent plusieurs sujets, ils n'ont pour nous pas vocation à être reformulés au risque de modifier leur sens. Les membres de l'Observatoire pourront cependant, dans leurs commentaires, indiquer ce qu'ils en ont compris et formuler des remarques sur leur lisibilité. |
| Formule des commentaires : incompréhensions, étonnements, difficultés éventuelles à recueillir de l'information...               |  |
| Rend compte de ses observations auprès des citoyennes et citoyens de Rezé.   |  |

Nous sommes accompagnés dans notre mission par :

- le service dialogue citoyen qui prépare et anime les réunions, réalise les comptes-rendus et recueille les informations auprès des services et élus concernés par cet engagement, sollicite d'éventuels intervenants extérieurs à la Ville...,
- un prestataire Médiation et environnement qui intervient en appui à l'animation et à la préparation des réunions,
- deux garants, tiers indépendants non rémunérés par la collectivité, qui ont pour mission de garantir l'indépendance de l'Observatoire et le respect de son cadre de travail : accessibilité de l'information, respect des points de vue, liberté de communication...

Notre rythme de travail : une réunion par mois (d'une durée d'environ trois heures).

<sup>1</sup> Le projet de mandat est disponible sur reze.fr (rubrique La Ville).

# Avis N° 3 : Faire du sport un vecteur d'intégration et de lien social

Un engagement composé de trois objectifs :

- Démocratiser la pratique d'une activité sportive dans toutes ses dimensions,
- Adapter les installations sportives,
- Concevoir un nouveau modèle de coopération avec les acteurs du sport.

## Méthode

### Comment avons-nous choisi ce nouvel engagement ?

Pour choisir le second engagement observé : « Œuvrer pour une ville en transition énergétique et écologique », nous avons fait le choix de proposer à chacune et chacun de nous d'indiquer, pour chaque axe du projet de mandat<sup>2</sup>, les trois objectifs qui l'intéressait le plus.

Après « Œuvrer pour une ville en transition », l'engagement ayant été le plus choisi était « Faire du sport un vecteur d'intégration et de lien social ». Nous avons donc choisi, après discussions et par souci d'efficacité, de nous lancer dans l'observation de cet engagement.

### Méthode

Nous avons croisé, pour chaque objectif, des données collectées auprès de la Ville (auditions d'élus et de services, transmission de documents) et d'acteurs externes (associations). Vous trouverez à la fin de notre avis leur liste complète.

Vous trouverez également, en fin de document, un glossaire des expressions ou noms de structures que plusieurs d'entre nous ont découvert en s'attelant au sujet.

**Aide à la lecture** : les intitulés en gras entre guillemets correspondent aux engagements pris par les élus dans le cadre du projet de mandat. L'Observatoire observe leur mise en œuvre mais ne reformule pas les objectifs qui ont été écrits par la municipalité.

**Remarque préalable des élus sur la mise en œuvre des objectifs** : le sport est un domaine dans lequel la Ville agit avec de nombreux partenaires, souvent ancrés de longue date sur le territoire. Les élu.es n'ont pas souhaité faire de révolution : tout changement s'opérant en concertation, cette concertation débouche plus ou moins rapidement sur des évolutions, suivant les enjeux et les conséquences de ces changements sur les acteurs de terrain

# Sujet n°1 : Démocratiser la pratique d'une activité sportive dans toutes ses dimensions

Cet objectif est décliné en deux items.

## 1. Soutenir l'école du sport et favoriser l'inclusion et la féminisation des pratiques

En résumé : tout n'est pas parfait mais volonté indéniable de la municipalité perçue pour « ne laisser personne au bord de la route » (Didier Quéraud, adjoint politiques sportives et équipements sportifs).

### Pour les femmes

Il y a des offres, des tentatives, lancées notamment via la feuille de route égalité femmes-hommes ou dans le cadre de plans d'action proposés par des services de la Ville ou des centres socioculturels mais elles ne trouvent pas toujours leur public.

### Réponse de l'équipe municipale

Sur ce sujet, les élus ont pris le parti d'utiliser les subventions comme axe majeur d'incitation. Le changement de pratique dans l'attribution des subventions, sujet très délicat pour les acteurs de terrain, n'a encore pas abouti. Nous y reviendrons plus bas. Cependant, de manière ponctuelle, la Ville a appuyé fortement des initiatives ou les a prises elle-même pour mettre en valeur les femmes dans le sport et promouvoir l'idée que le sport est accessible à toutes, dans toutes les disciplines ou fonctions. C'est ainsi qu'à l'occasion des vœux 2024, une Présidente de club, une vice-championne de France de la force athlétique, ainsi qu'une jeune basketteuse championne d'Europe en basket 3x3 avec l'équipe de France ont été invitées à témoigner.

Par ailleurs, la Ville soutient l'évolution de l'International Rezé Football qui a ouvert l'évènement aux filles lors de l'édition 2023 (il est projeté d'avoir le même nombre d'équipes féminines après la rénovation des installations du stade Léo Lagrange).

Les élus ont aussi fait le choix de soutenir financièrement l'équipe féminine de tennis qui évoluait en nationale 3 pendant la saison 2022/2023 alors que rien n'était prévu pour elles dans les critères d'attribution de subvention. Enfin, Rezé a accueilli pour la première fois les rencontres retour du championnat national féminin de Torball en juin 2022.

### Sur le sujet du handicap

- Pour les enfants, une offre de sport adapté est proposée par l'Amicale Laïque Houssais-Chêne Creux (ALHCC) qui est soutenue par la Ville. Il n'y a cependant pas de communication grand public sur cette offre et les

créneaux de sport adapté proposés par l'amicale (bien remplis) sont principalement fréquentés par des jeunes garçons issus de classes ULIS (Unité locale pour l'inclusion scolaire) qui constituent le public majoritaire de ces classes. Cette faible communication nous interroge : tous les publics potentiellement intéressés accèdent-ils à l'information ?...

- Les associations accompagnant des adhérents porteurs de handicap témoignent globalement d'un bon soutien de la Ville. « Voir avec les mains », par exemple, témoigne comme l'ALHCC d'un accès facilité à des équipements proches des transports en commun et de créneaux qui encouragent la pratique sportive chez leurs adhérents. Par ailleurs, la Ville accompagne l'association dans l'organisation de championnats de France ce qui donne une visibilité à la pratique sportive du public malvoyant.

### Réponse de l'équipe municipale

Pour l'école multisports de sport adapté, nous sommes passés de 1 à 2 créneaux, et avec l'expérience, à des groupes un peu plus importants : de 8 places, l'offre est donc passée à 20 places, qui sont quasiment toutes prises. La communication est donc volontairement restreinte à des publics cibles très précis, pour ne pas engendrer de frustration. La Ville accompagne déjà fortement financièrement cette école. L'augmentation de l'offre passerait par des moyens supplémentaires pour l'encadrement humain de ces enfants. Aujourd'hui, la Ville assure quasiment seule l'aide, même si nombre d'enfants ne sont pas Rezéens.

Par ailleurs, un créneau spécifique a été créé à la piscine pour accueillir en petit nombre des enfants porteurs de handicaps importants ou polyhandicapés. Cette offre est exclusivement financée par la Ville.

Sur ce sujet, il est aussi à noter que la Ville a contracté un partenariat pluriannuel avec l'UFOLEP pour le fonctionnement d'une Maison Sport Santé, dont l'objet est de faire faire une activité physique à des personnes qui n'en ont pas, ou qui l'ont arrêtée. Ce domaine touche plutôt des personnes âgées, mais aussi des personnes ayant des soucis de santé tels que la frontière avec le handicap est très mince.

A noter qu'un nombre croissant de clubs rezéens investissent ce sujet et créent des sections sport-santé (on peut citer le tennis, le rugby à XIII, le tennis de table qui s'y intéresse, et nous en oublions). La Ville les accompagne, que ce soit dans l'attribution de créneaux dans les équipements ou dans leur organisation. Elle

facilite aussi le lien entre les organisations qui sont actives ou qui s'intéressent au sujet.

### **Sur l'accès aux sports à des publics dont les moyens économiques sont réduits**

Tarification des activités proposées par la Ville en fonction des quotients, aides financières pour les associations qui pratiquent une tarification sociale, partenariats avec le centre communal d'action sociale pour cibler des jeunes de familles modestes pour les stages sportifs organisés par la Ville pendant les vacances

## **2 - Développer le sport « Hors les murs » et accompagner la pratique sportive libre en extérieur**

Constat que le sport « Hors les murs » est un axe fort du programme avec une feuille de route d'aménagements en cours de réalisation. Exemples : réalisation du plateau sportif de Ragon, course d'orientation vallée de la Jaguère, rénovation d'un terrain de pétanque, réalisation d'un terrain de cécifoot (football pour les

personnes malvoyantes), équipements de fitness au parc de Praud, city stade du Château prévu en 2025.

Des initiatives existent également telles que le Tour de Rezé avec la volonté d'inclure un nouveau public. Trois circuits de randonnées sont proposés avec un parcours accessible aux personnes à mobilité réduite (PMR). Cet événement annuel s'est enrichi au fil du temps d'un « géocaching » - une sorte de course au trésor- et d'un final de breakdance pour attirer de nouveaux adeptes

### **Réponse de l'équipe municipale**

La feuille de route issue de la concertation avec les habitants et les clubs avait été pensée en particulier au regard des promesses de l'État pour accompagner les Jeux Olympiques et Paralympiques. Force est de constater que ces promesses n'ont pas été tenues à la hauteur annoncée, et cela ralentit les investissements nécessaires au développement des pratiques. L'animation éventuelle de certains de ces espaces, en fonction de leur utilisation insuffisante ou non, reste à définir

## **Commentaire global de l'observatoire sur ce 1<sup>er</sup> sujet**

La volonté municipale de promouvoir la pratique sportive libre en extérieur est clairement affichée et concrétisée par de nombreuses actions (voir ci-dessus : course d'orientation, rénovation de plateaux sportifs d'extérieur...).

Sur le volet handicap, des associations proposant du sport adapté pour les adultes et les enfants sont soutenues par la Ville.

Enfin, pour favoriser l'inclusion et la féminisation des pratiques sportives, plusieurs actions sont engagées par la Ville auprès de différents publics. Des créneaux spécifiques non mixtes sont, par exemple, réservés pour aider les filles à s'engager dans certains sports. C'est le cas au skatepark ou au gymnase Château-Nord avec une intervention du service jeunesse et citoyenneté auprès des jeunes filles de 12 à 15 ans.

En résumé, un objectif de démocratisation de la pratique sportive qui semble très bien engagé même si certaines actions ont encore du mal à rencontrer leur public.

## Sujet n°2 : Adapter les installations sportives

Cet objectif est décliné en trois items.

### 1 - Améliorer les structures existantes, réhabiliter certaines installations (stade Léo-Lagrange/ gymnase Plancher) et veiller à la maintenance des équipements.

La rénovation du stade Léo-Lagrange est bien engagée avec la validation du programme de déconstruction-reconstruction des tribunes et des vestiaires en conseil municipal le 3 octobre 2024. Cependant, concernant le gymnase Plancher, l'Observatoire n'a pas eu connaissance d'actions engagées.

À noter : si elle n'était pas annoncée dans les engagements, une étude est en cours sur le gymnase Liberge. Elle doit produire différents scénarios qui pourront aller de la réhabilitation à la reconstruction d'un équipement.

Globalement, les équipements sont vieillissants mais semblent bien entretenus. Si un problème est repéré, il est réparé. Il n'y a pas de nouvelles structures programmées mais la maintenance des équipements existants, comme évoquée dans l'objectif, est bien réalisée.

#### Réponse de l'équipe municipale

La rénovation du gymnase Plancher avait été entamée lors du mandat précédent (couverture et éclairage), et stoppée sans explication. La nouvelle équipe projetait de terminer la rénovation de l'intérieur. Le sol a été entièrement changé avec un revêtement souple. La rénovation des sanitaires a été bloquée par la découverte de problèmes structurels d'évacuation qu'il a d'abord fallu résoudre.

### 2 - Repenser l'aménagement de l'espace public et l'accessibilité des infrastructures sportives afin de favoriser la pratique sportive libre.

La concertation sport « Hors les murs » réalisée en 2022 a donné lieu à la validation d'une feuille de route pour la création de plusieurs aménagements : rénovation du plateau sportif de Ragon, course d'orientation à la Jaguère, rénovation du city stade du Château, équipements de fitness au parc de Praud...

Plusieurs expériences sont également développées pour permettre une pratique « libre » d'une activité sportive dans des équipements couverts c'est-à-dire sans être adhérente ou adhérent à un club sportif. Ces expériences sont néanmoins accompagnées par des services de la Ville (jeunesse et citoyenneté, médiation) ou des associations en partenariat avec la Ville (centres socioculturels).

### 2 - Lancer la concertation et les études pour le gymnase ZAC des Isles.

La ZAC des Isles est un grand projet urbain qui doit voir le jour au nord de Rezé d'ici à 2028. Il s'étend de Basse-Île à Rezé jusqu'au secteur de Pirmil à Nantes. Il prévoit notamment la construction de logements (2 300 à Rezé et 1 000 à Nantes), de locaux économiques et de services, l'implantation d'une grande piscine métropolitaine ou encore la création d'une nouvelle école.

**Ce qui est prévu dans le cadre de ce projet :** une salle sportive de 300 m<sup>2</sup> attenante à l'école qui pourra servir pour des activités « douces » en dehors du temps scolaire. À noter cependant : cet équipement est trop petit pour l'accueil de sports collectifs.

**Ce qui est en discussion :** l'implantation complémentaire d'un nouveau gymnase idéalement sur le secteur nord de Rezé mais pour l'instant, pas de site identifié.

#### Réponse de l'équipe municipale

En accord avec les acteurs du monde sportif, la Ville projetait d'étendre son parc de gymnases pouvant accueillir des compétitions de sports collectifs avec public (jauge de 300 personnes). La parcelle dédiée à l'implantation de l'école et de ce gymnase s'est révélée trop exigüe. Le maintien d'un équipement sportif de proximité a été maintenu, en attente d'un autre espace foncier pour le projet initial (négociation avec Nantes Métropole).

## Commentaire global sur ce 2<sup>ème</sup> sujet

Un objectif qui paraît volontairement modeste en ne prévoyant pas la création de nouveaux équipements sans doute en raison des réalités budgétaires.

Si l'objectif est perçu comme globalement réalisé, l'Observatoire s'interroge sur la capacité des installations à accueillir, à moyen terme, tous les usagers. Aujourd'hui déjà, le manque de disponibilités et la saturation des équipements sont en effet des sujets perceptibles chez les acteurs rencontrés. Au regard des projets urbains prévus dans les années qui viennent (ZAC des Isles au Nord, ZAC du Vert-Praud au sud), la question de la construction de nouvelles installations se pose véritablement.

### Réponse de l'équipe municipale

Nous ne pouvons que confirmer cette analyse. Au-delà de la question financière (coût de construction d'un équipement et coût de fonctionnement), la question du foncier est très aigüe, à la fois dans les surfaces à mobiliser au sein d'un tissu urbain déjà très dense, et sur la compatibilité avec les habitants environnants (nuisances sonores, flux de mobilité).

## Sujet n°3 : Concevoir un nouveau modèle de coopération avec les acteurs du sport

Cet objectif est décliné en quatre items.

### 1 Redéfinir une politique de subvention reposant sur des critères d'équité et de transparence

Ce qui a été fait :

- simplification des formulaires de demandes de subvention et accompagnement proposé aux associations pour les aider à faire leurs demandes,
- possibilité, pour les associations, de déposer toute l'année des demandes de subventions pour des projets (avant, ces dernières devaient déposer leurs dossiers au moment des demandes de subventions de fonctionnement du 15/06 au 15/07),
- mise en place d'une commission transversale d'examen des demandes de subventions de l'ensemble des associations (sport, culture, solidarités..) avec l'ensemble des services et élus concernés (avant, chaque direction examinait les demandes concernant son secteur sans partage à l'échelle Ville),
- mise en place d'un « pot commun » constitué de l'ensemble des subventions non consommées par les associations demandeuses pour financer de nouveaux projets.

**Ce qui est toujours en cours :** réflexion sur la révision des critères d'attribution des subventions.

### Réponse de l'équipe municipale

Lorsque les élus sont arrivés en 2020, un système d'attribution des subventions était mis en place, conjointement défini il y a quelques années par la Ville, l'OMS et les clubs. Plusieurs enveloppes ont été fléchées sur des objets précis : une enveloppe pour le fonctionnement quotidien, une enveloppe pour le

sport de haut niveau collectif seniors, une enveloppe pour le haut collectif jeunes, une enveloppe pour le haut niveau individuel, une enveloppe pour des projets ponctuels (mais qui peuvent revenir de façon annuelle, comme les Régates de Trentemoult).

Toutes ces enveloppes sont réparties en fonction de critères précis. Le système nous est apparu lourd, et ne laissait aucune marge pour les orientations que les élus voulaient imprimer : incitation à la féminisation des pratiques, accueil des personnes porteuses de handicap, sport-santé, accueil du plus grand nombre, protection des mineurs face aux violences sexuelles, prise en compte du développement durable. Une concertation avec l'OMS a bien été entamée. L'OMS a obtenu tous les éléments, indicateurs ou tableaux qui étaient demandés à la Ville.

La réflexion se heurte aux freins liés aux changements : qui dit changement, dit que certaines associations peuvent perdre des subventions, au profit d'autres. Le monde sportif ne veut pas prendre de décision de ce genre pour ne pas créer entre eux des tensions, et en laisse l'initiative aux élus, ce que nous comprenons et qui est de notre responsabilité.

Nous pensons finaliser notre réflexion et proposer un nouveau modèle, plus lisible et plus simple à faire fonctionner, et correspondant aux objectifs précités, d'ici la fin du mandat. Ce changement doit prendre en compte le calendrier imposé par les fédérations, et les clubs doivent avoir l'information suffisamment tôt pour pouvoir prévoir leur budget. Ce nouveau modèle pourrait entrer en vigueur pour le budget 2026 (avec application pour la saison sportive 2026/2027, en particulier pour ne pas prendre de court les acteurs de haut niveau collectif

## 2 - S'appuyer sur l'Office Municipal des Sports (OMS) pour réfléchir aux grands enjeux de la politique sportive (féminisation, handicap, sport « Hors les murs », subventions...) et aider à sa mise en œuvre locale

Participation de l'OMS, aujourd'hui Office du mouvement sportif, à la concertation organisée pour l'identification d'équipements dans le cadre de la feuille de route Sport « Hors les murs » mais peu ou pas de données collectées sur son implication dans des actions de féminisation ou d'accessibilité handicap des activités.

Globalement, le sujet de la féminisation des pratiques est peu évoqué par les acteurs sportifs et l'OMS ne semble de son côté pas particulièrement proactif sur ces sujets. Malgré les informations collectées et entretiens réalisés, le rôle et les missions de cet acteur identifié comme clé pour le déploiement de la politique sportive d'accessibilité du sport à tous les publics, apparaissent peu lisibles.

### Réponse de l'équipe municipale

Le titre exact de l'OMS - Office Municipal du Sport – pouvait entraîner des confusions, comme si l'OMS était un service de la Ville responsable de la politique sportive. A l'arrivée de la nouvelle équipe, l'OMS tenait un rôle d'interface entre la Ville et les clubs. Par exemple, les clubs étaient tenus d'informer l'OMS de leur demande de travaux, et un agent municipal mettait à jour un tableau de suivi des travaux sur un outil propre à l'OMS.

Sur le site de l'OMS, on peut lire qu'un club adhérent de l'OMS est privilégié pour l'attribution des créneaux, ce qui est évidemment faux : la Ville traite à égalité l'ensemble des clubs, adhérents ou non à l'OMS. Il faut noter que le budget de l'OMS est assuré à 85 % par des subventions municipales (en particulier pour financer un poste de secrétariat à temps partiel).

En 2020 les élus ont souhaité modifier le cadre de nos relations : être seuls responsables de la politique sportive municipale, et proposer à l'OMS d'être le partenaire privilégié pour réfléchir aux sujets transversaux et aux projections d'avenir. Les élus ont ainsi entamé une relation directe avec les clubs pour tous les sujets qui leur sont propres. L'OMS a de son côté modifié son titre qui est désormais : Office du Mouvement Sportif, faisant ainsi clairement la distinction entre l'action municipale et l'action de l'OMS.

L'OMS a donc été associée :

- à la réflexion sur l'évolution des modalités d'attribution des subventions (l'OMS a été destinataire de tous les documents qui ont été demandés),

- sur la concertation au sujet du « Sport hors les murs » avec la proposition d'animer celle concernant les clubs,
- sur le programme de la future salle de sport dans la ZAC des Isles,
- sur la nouvelle dénomination d'un espace du gymnase du Port au Blé.

Sur les deux premiers sujets, l'OMS, qui réunit une cinquantaine de clubs (sur les plus de 70 que compte Rezé), n'a pas pu déboucher sur des propositions concrètes. Pour la concertation « Sport hors les murs », l'OMS a demandé à la Ville d'être déchargé de cette animation. La Ville a donc conduit directement la concertation.

Le changement de gouvernance vis-à-vis des clubs est très lié à ce positionnement de l'OMS, et il tient essentiellement dans ces deux sujets :

- l'instauration d'une relation de confiance entre la Ville et les clubs qui peut s'affranchir d'un contrôle tiers pour défendre les intérêts des associations de terrain. Sur cette question, nous pouvons estimer que cette relation existe bel et bien et qu'elle fonctionne, à en croire les nombreuses évolutions en matière d'attribution de créneaux et d'accompagnement de projets. A noter qu'aujourd'hui de nombreux clubs viennent partager avec la Ville leurs projets, bien en amont, là où un certain nombre avait tendance à mettre la Ville devant le fait accompli.

- la liberté des élus de faire des choix conformes au mandat qu'ils ont reçu des électeurs, sans passer obligatoirement pas l'aval de l'OMS. Pour autant, la collaboration peut connaître quelques ratés, en témoigne la dernière communication presse de l'OMS au sujet de la suppression du dispositif Carrément Sport, sans avoir préalablement attendu une explication de la Ville

## 3 - Accompagner l'unification des clubs de basket féminin (NRB et BCSP) et travailler sur le déménagement du club de volley professionnel masculin, en lien avec la Métropole

L'unification n'a plus d'objet depuis la dissolution du Basket Club Saint-Paul de Rezé (BCSP).

Sur le sujet du volley : le volley féminin est à Nantes, à Mangin-Beaulieu et le volley professionnel hommes est à Rezé. Le sport professionnel est une compétence métropolitaine mais l'absence de lieu métropolitain pouvant accueillir les hommes fait qu'ils demeurent à Rezé. Les élus travaillent pour un changement d'hébergement.

À noter qu'ici l'item ne semble pas avoir de lien avec l'objectif de « nouveau modèle de coopération »

### Réponse de l'équipe municipale

Avant la dissolution du BCSP, l'unification des clubs féminins de basket de haut niveau avait bien eu lieu, accompagnée par la Ville et Nantes Métropole, ce qui a permis d'afficher une équipe de très haut niveau féminin, avant la chute du club.

De même, l'équipe professionnelle de volley masculin a bien quitté Dugast pour la salle métropolitaine. Ce déménagement était un enjeu pour les acteurs amateurs rezéens car les sportifs professionnels sont très gourmands en créneaux d'utilisation, et les exigences de la Ligue professionnelle entraînaient de nombreuses immobilisations du gymnase (installation de panneaux publicitaires lumineux et de caméras, modification du revêtement de sol, mise à disposition des équipes adverses etc..). Ce déménagement a permis de libérer la salle pour les clubs rezéens

#### **4 - Valoriser les associations sportives et leurs adhérents œuvrant en faveur de la transition écologique.**

Très peu de données recueillies sur ce volet de la transition écologique en dehors de l'entretien avec Didier Quéraud : « par exemple, lors des évènementiels des clubs, il y a un travail de pédagogie sur les déchets, la consommation électrique, ... L'idée est de sensibiliser les associations sportives à l'éco-évènement. »

##### **Réponse de l'équipe municipale**

Il est vrai que nous ne sommes pas très avancés sur ce sujet, hormis les évènements que nous conduisons en direct (Tour de Rezé par exemple, pour lequel la Ville a obtenu un éco-label évènementiel).

### **Commentaire global sur ce 3<sup>ème</sup> sujet**

Des trois objectifs de l'engagement observé, le sujet de ce nouveau modèle de coopération avec les acteurs sportifs semble le moins engagé.

Si des choses ont évolué sur les procédures de subventions, le travail de réflexion sur les critères d'équité et de transparence pour l'attribution des subventions est toujours en cours et n'a pas encore abouti.

Concernant l'OMS, identifié par la Ville comme un acteur essentiel de ce nouveau modèle de coopération, la plupart des membres de l'observatoire le découvrent et ne comprennent exactement pas son rôle en dehors d'une aide à la répartition et à l'attribution de créneaux dans les équipements.

En outre, concernant les enjeux de féminisation et de transition écologique dans le sport, l'OMS n'affiche pas de positionnement clair sur ces sujets, que ce soit sur leur site internet ou lors des entretiens réalisés.

Ainsi, si des actions et/ou réflexions ont démarré sur la politique de subvention, le nouveau modèle de coopération avec les acteurs du sport semble, lui, encore en construction.

## Conclusion de l'observatoire sur l'engagement global

La Ville de Rezé apparaît comme une ville dynamique en matière de sport (11 000 licenciés pour 45 000 habitants !) où le rapport entre le nombre d'équipements et la taille de la collectivité alimente favorablement l'objectif de « faire du sport un vecteur d'intégration et de lien social ».

Les équipements sont certes vieillissants mais il y en a pour toutes les disciplines et on note une vraie volonté de développer le sport « Hors les murs » pour permettre à des non licenciés de pratiquer en toute liberté. La feuille de route pour le développement d'équipements extérieurs en accès libre est à ce titre une action illustrant bien cette volonté d'élargissement des pratiques sportives.

L'objectif « d'adapter les installations sportives » est par ailleurs tenu avec notamment la réhabilitation du stade Léo-Lagrange et un patrimoine perçu comme « bien entretenu » par les acteurs. Cependant, il ne semble pas y avoir de réflexion à moyen ou long terme sur l'augmentation des capacités d'accueil des équipements alors même qu'ils sont déjà saturés et que de nouveaux projets d'aménagements urbains vont entraîner une augmentation de la population rezéenne dans les années qui viennent.

Sur le volet des actions en direction des publics, on observe que la Ville est facilitatrice et accompagnatrice des associations qui portent des projets pour faciliter l'accès à la pratique sportive pour tous les publics (accès aux équipements, aux salles, aide à la politique tarifaire, ...).

Néanmoins, malgré ces actions, il reste du chemin à parcourir notamment dans la féminisation de la pratique sportive ou sur la prise en compte de la transition écologique par les acteurs sportifs.

Sur le sujet de la coopération avec les acteurs du sport, les membres de l'Observatoire n'ont pas relevé d'actions concrètes qui permettent de définir ou d'identifier ce nouveau modèle de coopération et s'interrogent en particulier sur la lisibilité du rôle de l'OMS, en tant qu'interlocuteur privilégié pour la mise en œuvre de la politique sportive. Avec plus de temps, sans doute que l'élaboration de questions complémentaires pour l'OMS aurait pu permettre de mieux comprendre et d'objectiver son rôle dans le cadre de la politique sportive à Rezé.

**En résumé**, les objectifs municipaux affichés en matière de valorisation du sport comme vecteur d'intégration et de lien social, semblent bien engagés au regard du budget et des moyens humains dédiés. Un bémol : le « nouveau modèle de coopération avec les acteurs du sports » reste à construire.

### Réponse de l'équipe municipale

Ce modèle de coopération, tissé au quotidien sans action spectaculaire, est longuement développé Clus haut dans la conclusion de notre réponse au sujet de l'OMS.

### Vécu des membres de l'observatoire

Le travail sur cet engagement nous a paru accessible et plus facile à observer que les deux premiers. Ici, les éléments sont factuels et concrets.

Sur la méthode, nous avons pu aller à la rencontre de différents acteurs et notamment des bénéficiaires des actions menées avec des profils variés. Nous avons également eu accès à plusieurs documents internes à la mairie en lien avec les objectifs observés (feuilles de route sport « hors les murs », feuille de route égalité femmes-hommes, éléments budgétaires...) qui sont venus nourrir nos réflexions.

Si ce sujet était plus simple à aborder, nous avons cependant fait plusieurs découvertes. Pour plusieurs d'entre nous, ce fut par exemple une surprise de découvrir que la Ville, en dehors de quelques actions ponctuelles (stages sportifs pendant les vacances, intervention d'éducateurs sportifs sur des temps scolaires) ne gérait pas directement l'offre sportive proposée sur le territoire mais que cette offre était, dans sa quasi-totalité, proposée par des associations. Le nombre important d'équipements sportifs et de licenciés sont également des éléments qui ont surpris la plupart d'entre nous. Enfin, comme nous l'avons évoqué à plusieurs reprises, l'OMS était également, pour la quasi-totalité d'entre nous, une découverte.

Certains objectifs de l'engagement observé tels que « démocratiser la pratique » ou encore « adapter les installations » nous ont parfois semblé difficiles à mesurer sans avoir à disposition quelques données statistiques. Des chiffres sur l'évolution de la pratique sportive féminine sur le territoire ou encore des projections démographiques à l'horizon 2030/2040 auraient pu nous être utiles. Elles n'étaient malheureusement pas disponibles au moment de nos travaux.

Nous remercions chaleureusement l'ensemble des personnes rencontrées ou contactées dans le cadre de nos travaux : élus, services et associations pour le temps et l'accueil qu'elles nous ont réservé.

### **Réponse de l'équipe municipale**

Effectivement, et nous vous remercions de le signaler. Nous allons documenter ces éléments d'analyse précieux, sans lesquels les objectifs peuvent rester lettre morte.

### **Ressources ayant servies à construire l'avis**

#### **• Entretiens ou échanges**

- Adjoint aux politiques sportives et équipements sportifs
- Responsable du pôle évènementiel et actions sportives
- Directeur sports -vie associative, responsable des équipements sportifs, assistant aux équipements sportifs
- Coordinatrice des politiques publiques santé et égalité femmes-hommes
- Responsable jeunesse et citoyenneté
- Amicale laïque Houssais-Chêne Creux, école du sport adapté
- Président de l'Office du mouvement sportif de Rezé
- Présidente « Voir avec les mains »

#### **Documentation**

- Sport hors les murs : document de synthèse de la concertation réalisée et des préconisations retenues par les participants (mai-juin 2022)
- Diaporama de présentation de la direction sport/vie associative (document présenté en réunion du Comité directeur de l'OMS)
- Feuille de route Sport Hors les murs
- Tableau de suivi budgétaire de la feuille de route « Sport hors les murs » – Programmation Pluriannuelle d'Investissements 2022-2026
- Extraits du rapport annuel 2023 égalité Femmes-Hommes en lien avec le sport
- Extraits du plan d'actions Territoires en commun en lien avec le sport

## Glossaire

**Démocratiser** la pratique d'une activité sportive dans toutes ses dimensions : rendre accessible à toutes et tous la pratique sportive quel que soit son genre, son origine, son niveau de revenu, son lieu de résidence, son handicap

**Inclusion** : état de quelque chose qui est inclus dans un tout, un ensemble. Par exemple, inclure des enfants porteurs de handicap dans des classes ou dans des clubs sportifs ordinaires.

**Handisport** : sport adapté aux personnes porteuses de handicaps physiques ou sensoriels (vue, ouïe...).

**Sport adapté** : sport qui s'adresse aux personnes ayant un handicap psychique ou mental. Il permet à ces personnes de pratiquer des sports « classiques », adaptés à leur handicap.

**Sport Hors les murs** : équipements sportifs de plein air, accessibles sans inscription ou licence.

**Classe ULIS** : unité localisée pour l'inclusion scolaire. Les élèves orientés en ULIS sont ceux qui ne tireraient pas profit d'une scolarisation complète en classe ordinaire malgré des aménagements et adaptations pédagogiques. Les élèves peuvent cependant bénéficier de temps d'inclusion dans les classes ordinaires et participent à la vie de leur école.

**OMS** : Office du mouvement sportif, association 1901, structure de concertation et de propositions représentative des associations sportives de Rezé depuis 1970. En concertation avec les autorités municipales, l'OMS de Rezé a pour objet général de :

- recenser les besoins qui se font jour dans la commune, évaluer les moyens à mettre en œuvre pour les satisfaire,
- définir les orientations à partir desquelles pourraient être réalisés les équipements permettant le développement d'une pratique pour toutes et tous,
- émettre des avis et des propositions sur la répartition des subventions municipales,
- œuvrer à la promotion du sport tout particulièrement sous sa forme associative, d'aider à la bonne entente entre les diverses disciplines et concourir autant que faire se peut aux tâches de formation et d'information des associations.

**ZAC** : une zone d'aménagement concerté est une opération d'aménagement d'initiative publique permettant à la collectivité de maîtriser le programme d'urbanisation et notamment : les espaces publics, le nombre et les types de logements, les formes urbaines (hauteurs, types de bâtiments), les activités et services à implanter etc... On dit « concerté » car elle est le fruit de discussions entre plusieurs structures : le maître d'ouvrage (ici : Nantes Métropole), la Ville de Rezé, l'aménageur (= structure en charge des travaux et de la commercialisation des logements et locaux commerciaux), les bailleurs...etc.

**UFOLEP** : Union française des œuvres laïques d'éducation physique créée en 1928 au sein de la Ligue de l'enseignement, mouvement d'éducation populaire.

**Fédération sportive solidaire et citoyenne**, elle propose une double ambition, celle du sport citoyen et humaniste et celle de l'éducation par le sport. Elle regroupe 101 comités départementaux et 13 comités régionaux et illustre une vision du sport à dimension sociale et citoyenne pour répondre aux enjeux actuels d'accessibilité, de santé pour tous, de solidarité et d'engagement.

**Territoires en commun** : démarche développée par l'Agence nationale de la cohésion des territoires qui s'inscrit dans une logique d'accompagnement des collectivités dans la conception des politiques publiques en favorisant les partages d'expérience entre plusieurs territoires. Rezé a dans ce cadre développé un plan d'actions en direction des jeunes. Trois items de ce plan d'actions concernent spécifiquement le sport.

**Feuille de route égalité femmes-hommes** : plan d'actions en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes. D'une durée de trois ans (2023-2026), ce programme, voté en conseil municipal, prévoit cinq actions spécifiques pour le développement de la pratique sportive des femmes. Voir intégralité de la feuille de route ici : [https://www.reze.fr/wp-content/uploads/2022/11/CM\\_Feuille-de-route-EFH-2022-2026-SN.pdf](https://www.reze.fr/wp-content/uploads/2022/11/CM_Feuille-de-route-EFH-2022-2026-SN.pdf)).

**Amicale laïque** : association loi 1901 (c'est-à-dire à but non lucratif/ sans objectif de bénéfices financiers), construite autour de la défense et du soutien de l'école publique (d'où ses partenariats privilégiés avec l'école). Dans ce cadre, l'Amicale laïque Houssais Chêne Creux, au-delà des activités qu'elle propose, apporte son soutien aux écoles de La Houssais et du Chêne-Creux (organisation de la fête des écoles, financement de projets...).